

Motion au Conseil Communal de Pully

« Pour un AGENDA 21 à Pully »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Il y a peu de temps que la Conférence de Johannesburg a pris fin. Elle était consacrée au thème du **Développement Durable**, nouvelle approche de la protection de l'Environnement intégrant maintenant les problèmes sociaux et économiques.

Je vous rappelle la définition officielle : « Le Développement Durable répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins ».

C'est essentiellement un état d'esprit : au lieu de résoudre chaque problème en soi et dans une optique à court terme, on incorpore la notion de continuité et de long terme.

Ce vaste programme d'actions a été signé par 180 Etats. La Suisse y a participé et fait bonne figure en Afrique du Sud. Elle s'est également engagée à le mettre en œuvre. Cependant les grandes et belles intentions exprimées l'ont été à un niveau planétaire, et la présente motion a, par contre, des intentions beaucoup plus modeste.

A l'échelle de nos collectivités suisses, les possibilités de contribuer au Développement Durable sont évidemment très nombreuses et concernent des domaines très variés.

Les objectifs et mesures concrètes sont exprimées généralement dans un document de référence appelé « **Agenda 21** », qui peut être rédigé pour chacun des niveaux fédéral, cantonal et communal. Ce thème n'est pas nouveau, mais il est temps d'y accorder l'attention qu'il mérite.

L'objectif de ces documents est d'explicitier et de clarifier les objectifs et les intentions, de leur donner une cohérence, d'abord à chacun des documents puis à l'ensemble.

La Confédération et le Canton de Vaud ont déjà bien avancé dans cette direction, et plusieurs communes vaudoises aussi. Je citerai en particulier Yverdon, Vevey et bien sûr Lausanne notre voisine, qui a choisi comme thème-phare la mise en valeur du bois de ses forêts .

Ces expériences ont pour nous l'avantage d'éviter de réinventer la roue, et d'avancer plus facilement sur ce chemin que nous allons prendre de toute manière un jour ou l'autre. Ceux qui s'y intéressent peuvent consulter les expériences de Lausanne ou Yverdon sur les sites Internet de ces villes.

La Commune de Pully n'a pas attendu les conférences internationales pour prendre des mesures pratiques, concrètes et utiles, dans des domaines très variés (traitement des déchets, maison des jeunes, qualité des espaces publics ou, comme le préavis de ce soir, sur les économies d'énergie).

Ces mesures ne sont cependant pas encore structurées de manière adéquate, et le temps est venu d'engager notre collectivité pulliérane sur cette voie.

Pour étudier l'opportunité de la prise en considération de la présente motion, je vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de la transmettre à une commission.

Suite à son examen, vous pourrez ensuite, en toute connaissance de cause, décider si vous acceptez de la renvoyer éventuellement à la Municipalité pour étude et rapport.

Daniel Wurlod

Pully, le 25 septembre 2002